

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2024_142****RAPPORT D'ACTIVITE 2023 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 15 novembre 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Véronique LIGNIER à Paul MARSAL, Arnaud BEAUVOIR à Michèle GRELLIER, Line HUANG à Virginie MINART-GIVERNE

Secrétaire :

Pierre ARRIVETZ

Les 35 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) doit chaque année adresser son rapport d'activité, accompagné du compte administratif, au Maire de chaque commune membre, rapport qui doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le SIGEIF a pour vocation le contrôle de l'acheminement de l'énergie, le conseil,

l'information, le soutien et le subventionnement de ses communes adhérentes en matière de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) et l'achat d'énergie pour le compte des collectivités d'Ile-de-France dans le cadre de l'ouverture des marchés.

DELIBERATION

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) au titre de l'année 2023,

Vu l'avis de la Commission Développement Durable, Transition Écologique, Espaces Verts en date du 06 novembre 2024,

Considérant que la Ville de Chatou est adhérente au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF),

Considérant que le rapport du SIGEIF doit faire l'objet d'une communication auprès du Conseil municipal,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- De la communication du rapport d'activité 2023 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF).

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 25/11/2024